Préparation de la séance du 26 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-neuf octobre deux mille vingt-six s'est réuni, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Stéphane RAMOND, Maire.

Etaient présents :
Stéphane RAMOND, Maire, Christophe CHATELAIN, Catherine MOGET-COSSON, Clément COULON, Hélène HEURTAULT, Olivier JURAIN, Adjoints, Patrick OLIVIER, Octavine TOIN, conseillers municipaux délégués, Jean-Michel MOTTIER, Frédéric RELANGE, Lila LEBRET, Géraldine CORBIN-LOCHU, Thierry BOULAY, Julie NAVEAU, Mélanie BIÉ, Audrey FLEURY-ECHASSERIEAU.

Etaient absents excusés :
Vincent REY, Aurélie AUBRY, Florence TOURNANT

Pouvoirs :
Vincent REY a donné pouvoir à Christophe CHATELAIN
Aurélie AUBRY a donné pouvoir à Stéphane RAMOND

Octavine TOIN a été désignée secrétaire de séance.

Démission d'un conseiller municipal : installation d'une conseillère municipale

Monsieur le Maire rappelle que, par courrier en date du 7 octobre 2026, monsieur Laurent VOYER l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal.
Conformément à l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le préfet de la Sarthe en a été informé.
Conformément à l'article L 270 du code électoral, Madame Audrey FLEURY suivante immédiate sur la liste « Beaumont avec vous » dont faisait partie monsieur Laurent VOYER lors des dernières élections municipales, est installé en qualité de conseillère municipale.
Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu CM du 4 septembre 2026
2. Validation du Plan Communal de Sauvegarde et du DICRIM
3. Frais de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2025-2026
4. Révision PLU – Procédure dérogatoire
5. Présentation du projet de vidéoprotection
6. Commissions thématiques – pourvoi des postes vacants
7. Salle Loisirs et Culture – Demandes de gratuité
8. Affaires diverses

Délibération n°2026082 : Approbation compte-rendu CM du 4 septembre 2026

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur le compte-rendu de la séance du 4 septembre 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le compte-rendu de la séance du 4 septembre 2026.

Délibération n°2026083 : Validation du Plan Communal de Sauvegarde et du DICRIM

Rapporteur : Christophe CHATELAIN, 1er adjoint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211-1, L2212-2 et L2212-4 ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article L731-3 relatif au Plan Communal de Sauvegarde ;

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un document opérationnel élaboré en application de la loi du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile. Il a pour objectif d'organiser, à l'échelle de la commune, la gestion des crises et la protection des populations face aux risques majeurs identifiés.

Les risques identifiés au niveau de la commune répertorié dans le DICRIM, sont au nombre de quatre :

- Inondation (crue à débordement lent)
- Phénomènes atmosphériques (tempête, orage, neige, canicule, grand froid)
- Séisme (sismicité faible)
- Transport de matières dangereuses

Le PCS recense les moyens humains et matériels disponibles, désigne les acteurs de la crise et définit les modalités d'alerte et d'information des habitants, l'accueil et l'hébergement d'urgence.

Le dispositif opérationnel s'articule autour d'une cellule communale de crise (CCC) qui coordonne les actions avec la préfecture et les services de secours.

La CCC est composée d'un Directeur des Opérations de Secours (Stéphane RAMOND, Maire), d'un responsable de la Cellule Terrain (Christophe CHATELAIN, 1er adjoint) et d'un Responsable de la Cellule de Commandement (Catherine MOGET-COSSON, 2ème adjointe).

La PCS devra faire l'objet d'un exercice et sera mis à jour régulièrement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) annexé à la présente délibération

Approuve le Plan communal de sauvegarde (PCS) annexé à la présente délibération

Autorise monsieur le maire à signer l'arrêté d'approbation du PCS annexé à la présente délibération

Délibération n°2026084 : Frais de fonctionnement des écoles 2025-2026

Rapporteur : Stéphane RAMOND, Maire

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune de Beaumont-sur-Sarthe accueille sous conditions de dérogation dans son école publique (maternelle et élémentaire) des élèves domiciliés dans des communes voisines.

Ces communes de résidence sont tenues de participer aux frais de fonctionnement, il convient donc de fixer pour l'année scolaire passée (2025-2026) le montant de la participation par catégorie d'élèves.

Au vu des factures réglées sur la période considérée, Monsieur le Maire précise que le coût par élève ressort pour l'année scolaire 2025-2026 à :

- 1 727.81 € par élève scolarisé à l'école maternelle (*1 740.57 € pour 2024-2025*)
- 863.11 € par élève scolarisé à l'école élémentaire (*841.65 € pour 2024-2025*)

Monsieur le Maire ajoute que ces montants servent de base au calcul de la participation de la Commune de Beaumont-sur-Sarthe à l'école privée Sainte-Thérèse (en qualité de commune siège de l'école).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe la participation des communes de résidences à :

- 1 727.81 euros par élève scolarisé en maternelle
- 863.11 euros par élève scolarisé en élémentaire

Charge monsieur le Maire de réclamer les sommes auprès des communes concernées,

Charge monsieur le Maire de fixer et verser la contribution correspondante à l'école Sainte-Thérèse en fonction du nombre d'élèves qui sont inscrits dans cette école et qui sont domiciliés à Beaumont-sur-Sarthe.

Délibération n°2026085 : Révision du Plan Local d'Urbanisme – procédure dérogatoire

Rapporteur : Stéphane RAMOND, Maire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en l'absence de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), la loi climat et résilience nous oblige à faire figurer dans notre PLU, la trajectoire de réduction de la consommation d'espaces en intégrant des objectifs chiffrés, fixés par période de dix ans, avant le 28 février 2028.

A défaut, aucune autorisation d'urbanisme ne pourra être délivrée dans les zones à urbaniser (AU).

Monsieur le Maire précise que pour la commune de Beaumont-sur-Sarthe, la consommation maximale d'espace autorisée pour la décennie 2021-2030 s'élève à 3.04 hectares.

Une procédure de révision s'étendant en moyenne sur 3 ans, la mise en conformité avant le 28 février 2028 s'avère donc impossible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Charge monsieur le Maire de lancer une procédure dérogatoire de modification portant uniquement sur la déclinaison de cette trajectoire en parallèle de la révision,

Autorise monsieur le Maire à prendre un arrêté pour lancer cette procédure.

Délibération n°2026086 : Présentation du projet de vidéoprotection

Rapporteur : Stéphane RAMOND, Maire

Monsieur le Maire présente l'état d'avancement du projet de vidéoprotection élaboré en partenariat avec la gendarmerie. Monsieur le Maire précise que les caméras seront positionnées afin de quadriller au mieux les entrées et sorties de la commune. D'autres caméras seront installées dans les lieux stratégiques, aux abords des équipements publics (écoles, installations sportives, …). Le coût de l'opération est estimé à 90 000 euros HT.

Monsieur CHATELAIN, 1er adjoint, ajoute que le projet a été soumis au référent sureté de la gendarmerie qui a émis un avis favorable. Cet avis favorable est indispensable pour obtenir une subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Monsieur Clément COULON, 3ème adjoint, précise qu'une réunion publique sera organisée afin de présenter le projet à la population.

Monsieur le Maire propose de réaliser les travaux en 2027 et demande au conseil de l'autoriser à :

- **Solliciter des subventions Etat au titre de la DETR et du FIPD**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Valide le projet de vidéoprotection tel que présenté,
Autorise monsieur le Maire à solliciter des subventions Etat au titre de la DETR et du FIPD

Délibération n°2026087 : Commissions thématiques – pourvoi des postes vacants

Rapporteur : Stéphane RAMOND, Maire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à la suite des démissions de Mme Déborrah JEAN-DIT-BERTHELOT et de M. Laurent VOYER, il y a lieu de pourvoir les postes laissés vacants dans les différentes commissions, à savoir :

- Commission Travaux (poste laissé vacant par M. VOYER)
- Commission Solidarité, jeunesse et cadre de vie (poste laissé vacant par Mme JEAN-DIT-BERTHELOT)
- Commission Finances (poste laissé vacant par M. VOYER)

Après appel à candidatures et après avoir procédé au vote, les postes vacants sont ainsi pourvus :

- Commission Travaux : Julie NAVEAU
- Commission Solidarité, jeunesse et cadre de vie : Géraldine CORBIN-LOCHU
- Commission Finances : Audrey FLEURY-ÉCHASSERIEAU

Délibération n°2026088 : Salle Loisirs et Culture – Demande de remise – Livres en Fête

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal d'une demande de gratuité déposée par l'association « Livre en Fête » pour l'organisation d'un spectacle en faveur des écoles le jeudi 12 novembre 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'accorder la gratuité de la salle Loisirs et Culture à l'association Livres en Fête à l'occasion de la représentation à destination des écoles du 12 novembre 2026.

Charge monsieur le Maire ou toute personne déléguée par lui d'effectuer toute démarche et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2026089 : Salle Loisirs et Culture – Demande de remise – Association cycliste Belmontaise

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal d'une demande de gratuité déposée par l'association cycliste belmontaise dans le cadre de l'organisation de la coupe de France de cyclo-cross du mercredi 20 octobre au mardi 26 octobre 2027.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'accorder la gratuité de la salle Loisirs et Culture à l'association cycliste belmontaise (ACB) à l'occasion de de la coupe de France de cyclo-cross du mercredi 20 octobre au mardi 26 octobre 2027.

Charge monsieur le Maire ou toute personne déléguée par lui d'effectuer toute démarche et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2026090 : Salle Loisirs et Culture – Demande de remise – Comice de Ségrie

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal d'une demande de réduction déposée par l'association du comice de Ségrie pour l'organisation d'un loto le samedi 19 décembre 2026 afin de financer le comice 2027.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'accorder la gratuité de la salle Loisirs et Culture à l'association du comice de Ségrie à l'occasion du loto organisé le samedi 19 décembre 2026.

Charge monsieur le Maire ou toute personne déléguée par lui d'effectuer toute démarche et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2026091 : Salle Loisirs et Culture – Demande de remise – APEL Sacré-cœur de Vivoin

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal d'une demande de réduction déposée par l'APEL du Sacré-cœur de Vivion pour l'organisation d'un loto le vendredi 20 novembre 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 voix contre et 17 voix pour)

Décide d'appliquer le tarif associations hors commune pour l'organisation du loto le 20 novembre 2026.

Charge monsieur le Maire ou toute personne déléguée par lui d'effectuer toute démarche et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2026092 : Salle Loisirs et Culture – Demande de remise – APEL Sacré-cœur de Vivoin

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal d'une demande de réduction déposée par l'APEL du Sacré-cœur de Vivion pour l'organisation d'un spectacle de fin d'année le vendredi 18 décembre 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention et 17 voix pour)

Décide d'accorder la gratuité de la salle Loisirs et Culture à l'APEL du sacré-cœur de Vivoin pour leur spectacle de fin d'année organisé le vendredi 18 décembre 2026.

Charge monsieur le Maire ou toute personne déléguée par lui d'effectuer toute démarche et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Droit de préemption

Monsieur le Maire, en application de la délibération n° 2026027 du 27 mars 2026, porte à la connaissance du Conseil Municipal les Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) concernant des parcelles soumises au Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) :
Monsieur le Maire n'a pas fait valoir le droit de préemption dans le cadre de la vente des parcelles suivantes :

- Section AE, parcelles n°158 et n°159 – 8 place de la Libération (2026-28)
- Section AC, parcelles n°244 et n°247 – 13 rue de la Motte (2026-29)
- Section AC, parcelle n°449 – 28 avenue de Beaulieu (2026-30)
- Section AE, parcelles n°281, n°697 et n°699 – 9 rue de la Montagne (2026-31)
- Section AC, parcelles n°565 et n°567 – 10 rue du Major Fournier (2026-32)

Affaires diverses

Vente matériel de restauration par la CCHSAM

Possibilité de voir le matériel sur place le 3 novembre de 8h à 12h

Date limite de dépôt des offres le 20 novembre à 12h

……

Création trophée des associations

1er prix 750 €, 2e prix 500 €, 3e prix 350 €

Remise des prix lors de la cérémonie des vœux

……

Extension maison de santé

Présentation des plans

……

Bulletin municipal

Retour sur la polémique autour de l'expression libre de l'opposition

……

Eclairage public

Présentation du modèle de luminaires led installés prochainement dans les quartiers résidentiels

……

Ecole de musique

Information sur le déménagement provisoire de l'école de musique suite au travaux d'électricité réalisés dans l'ancien hôpital local

……

Soirée conférence sur les violences conjugales

Présentation par Mélanie BIÉ du projet de sensibilisation aux violences conjugales (début 2027)

……

la séance est levée à : 20h58

Le Maire Le secrétaire